

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
16 MARS 2011
À 20H30

Etaient présents :

1	Hubert HÉRIOT	10	Christiane CHEVALIER
2	Loïc BARBIER	11	Frédérique PERBOST
3	Jean-Claude GUEZENNEC	12	Pascal BOUDON
4	Françoise COUTAND	13	Eric HAMEAU
5	Nicole BARBOT	14	Claude BERNARD
6	Jean-Luc LECOMTE	15	Michel RABIER
7	Dominique TIERCELIN	16	Joël CORBIN
8	Gislaine BOISNARD	17	Béatrice GALLET
9	Jean-Luc JOUANIGOT		

Etaient absents:

Roland GAUTIER et Christian LONCHAMPT.

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a pas fait l'objet d'observations, il est par conséquent accepté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte administratif 2010 - Commune - Assainissement,
- 2) Affectation du résultat - Commune - Assainissement,
- 3) Approbation du compte de gestion - Commune - Assainissement,
- 4) Acquisitions immobilières,
- 5) Indemnité de gardiennage des églises communales,
- 6) Admissions en non valeurs - Commune - Assainissement,
- 7) Ecole numérique,
- 8) Déclaration d'intention d'aliéner,
- 9) Questions diverses.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 COMMUNE

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Libelle	Crédit ouvert	Mandats émis
011	Charges à caractère	557 916	317 642.88
012	Charges de personnel et frais assimilés	448 700	400 094.76
65	Autres charges de gestion courante	234 032	171 041.63
66	Charges financières	24 394	24 393.36

67	Charges exceptionnelles	2 000	45.50
023	Virement à la section d'investissement	980 000	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 247 042	913 218.13

**FONCTIONNEMENT
RECETTES**

Chapitre	Libelle	Crédit ouvert	Titres émis
013	Atténuation de charges	2 000	10 418.34
70	Produits des services, du domaine	71 500	75 168.61
73	Impôts et taxes	424 341	434 861.83
74	Dotations subvention participation	547 440	573 222.17
75	Autre produit de gestion courante	43 000	67 664.19
76	Produits financiers	5	5.32
77	Produits exceptionnels	0	1.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 088 286	1 161 341.46
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	1 158 756	1 158 756.92

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

Chapitre	Libelle	Crédit ouvert	Mandats émis
20	Immobilisations incorporelles	25 770	11 264.53
21	Immobilisation corporelles	1 135 576	494 361.93
16	Emprunts	33 491	32 219.77
041	Opérations patrimoniales	4 000	3 040.83
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 198 837	540 887.06

**INVESTISSEMENT
RECETTES**

Chapitre	Libelle	Crédit ouvert	Titres émis
13	Subventions d'investissement	0	26 446.66
16	Emprunts et dettes assimilées	13 644	13 644.00
20	Immobilisations incorporelles	0	3 040.83
21	Immobilisations corporelles	0	70 000
10	Dotations	74 000	74 126.36
165	Dépôts et cautionnements reçus	500	446.27
021	Virement de section de fonctionnement	980 000	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 068 144	187 704.12
001	Excédent d'investissement reporté n-1	130 693	130 693.27

VOTE : PRESENTS 17 - VOTANTS 16 - POUR 16 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

**COMPTE ADMINISTRATIF 2010
SERVICE ASSAINISSEMENT**

**SECTION D'EXPLOITATION
DEPENSES**

Chapitre	Libelle	Crédit ouvert	Mandat émis
011	Charges à caractère général	113 435	64 693.43
65	Autres charges de gestion courante	3 000	992.98
67	Charges exceptionnelles	2 000	120.52

023	Virement à la section d'investissement	120 000	0
042	Dotations aux amortissements	40 533	40 531.51
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		278 968	106 338.44

**SECTION D'EXPLOITATION
RECETTES**

Chapitre	Libelle	Crédit ouvert	Titres émis
70	Vente de produits	100 500	102 705.00
75	Autres produits de gestion courante	0	1.01
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 776	13 776
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		114 276	116 482.01
002	Excédent d'exploitation reporté n-1	164 692	164 692.14

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

Chapitre	Libelle	Crédit ouvert	Mandats émis
13	Subventions d'investissement	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0
21	Immobilisations corporelles	268 128.00	0
040	Opération d'ordre entre sections	13 776.00	13 776.00
041	Opération patrimoniales	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		281 904.00	13 776.00

**SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES**

Chapitre	Libelle	Crédit ouvert	Titres émis
13	Subvention d'investissement	0	0
021	Virement de la section exploitation	120 000	0
040	Amortissement sur immobilisation	40 533	40 531.51
041	Opération patrimoniales	0	1 296
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		248 956	139 878.50
001	Excédent d'investissement reporté n-1	87 440	87 440.01

VOTE : PRESENTS 17 - VOTANTS 16 - POUR 16 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

**COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2010
AFFECTATION DU RESULTAT**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
- Résultat de l'exercice	Excédent : + 248 123.33 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent : + 1 158 756.92 € Déficit :
- Résultat à affecter	+ 1 406 880.25 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
- Résultat de l'exercice	Déficit : - 353 182.94 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent : + 130 693.27 €

- Résultat à affecter	- 222 489.67 €
REPRISE DU RESULTAT	
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 406 880.25 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- 222 489.67 €

**SERVICE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2010
AFFECTATION DU RESULTAT**

RESULTAT D'EXPLOITATION	
- Résultat de l'exercice	
Excédent :	+ 10 143.57 €
- Résultats antérieurs reportés	
Excédent :	+ 164 692.14 €
- Résultat à affecter	+ 174 835.71 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
- Résultat de l'exercice	
Excédent :	+ 26 755.51 €
- Résultats antérieurs reportés	
Excédent :	+ 121 371.24 €
- Résultat à affecter	+ 148 126.75 €
REPRISE DU RESULTAT	
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	174 835.71 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	148 126.75 €

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSES PAR LE RECEVEUR
MUNICIPAL :**
- DE LA COMMUNE DE BREZOLLES 2010
- DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2010** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice **2010** par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

ACQUISITIONS IMMOBILIERES

La SAEDEL est en mesure de céder gratuitement à la commune la parcelle ZE 257 d'une superficie de 36 m² sur laquelle est implanté un transformateur EDF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif ou notarié.

Un local commercial cadastré AB 532 situé rue de Paris est mis en vente au prix de 160 000 euros.

Après avis des domaines estimant ce terrain bâti au prix de 130 000 euros, le conseil municipal décide de faire une proposition d'achat pour un montant de 140 000 euros.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE - Année 2011

La circulaire préfectorale N°2010-04-0002 du 06 avril 2010 fixe le montant maximum pouvant être alloué au prêtre chargé du gardiennage de l'église communale à 119.55 euros lorsque ce dernier ne réside pas en permanence dans la localité où se trouve l'édifice religieux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de fixer cette indemnité annuelle à **119.55 euros**, soit le montant maximum autorisé.

ADMISSIONS EN NON VALEURS - COMMUNE - ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales, article R2342-4,

Considérant que Monsieur le receveur municipal justifie que malgré les poursuites effectuées, le recouvrement de titres de recettes n'a pu être effectué par la trésorerie, l'assemblée délibérante décide d'admettre en non valeurs :

Sur le budget communal

-la somme de **36.30 euros**.

-la somme de **151.48 euros**.

-la somme de **963.02 euros**.

Sur le budget du service assainissement

-la somme de **221.82 euros**.

-la somme de **132.93 euros**.

-la somme de **100.03 euros**.

-la somme de **372.83 euros**.

ECOLE NUMERIQUE

L'état s'est recentré sur ses missions et n'a pas proposé de nouveau plan de relance dans le cadre de l'investissement des écoles en matériel informatique.

Toutefois, l'annonce du Ministre de l'éducation concerne un plan de soutien à l'achat de ressources numériques et à ce titre lance un appel à projet qui se déclinera sur trois ans.

Considérant ces nouvelles dispositions, la commune étudie la possibilité d'acquérir de nouveaux équipements informatiques

MAPA : DEMOLITION, DESAMIANTAGE D'UN GARAGE, D'UNE STATION DE LAVAGE, DE QUATRE CUVES A CARBURANT ENTERRÉES ET D'UN PETIT BATIMENT ANNEXE - AVENANT N°1

Un marché à procédure adaptée a été signé avec l'entreprise J.C. VILLEDIEU pour la démolition et le désamiantage d'un garage, d'une station de lavage, de quatre cuves à carburant enterrées et d'un petit bâtiment annexe pour un montant de **27 058.90 HT soit 32 362.44 TTC**.

Suite à la découverte de trois cuves enterrées non signalées par l'ancien propriétaire dont deux étaient remplies de béton, des travaux supplémentaires doivent être réalisés.

Considérant que ces travaux supplémentaires sont motivés par l'apparition de contraintes techniques non imputables à l'opérateur ou au pouvoir adjudicateur, un avenant au marché est proposé par l'entreprise J.C. VILLEDIEU.

Montant du marché initial : 27 058.90 euros HT
Montant de l'avenant N°1 : 4 000.00 euros HT
Montant total du marché : 31 058.90 euros HT **soit 37 146.44 euros TTC**

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

DECIDE de la réalisation de ces travaux supplémentaires,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1 avec l'entreprise J.C. VILLEDIEU

DROIT DE PREMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

- **ZH 151 - 7 rue Maurice de Vlaminck - Superficie 722 m2**
- **AC 98 AC 99 - 1 - 3 rue au Fil - Superficie 366 m2**
- **ZB 70 ZB 99 - 2 rue Louis de Gonzague - Superficie 501 m2**
- **AC 33 - 20 rue de Senonches - Superficie 288 m2**
- **AB 265 - Rue de la Mare aux tourelles - Superficie 38 m2**
- **AC 51 AC 52 AC 370 - 23 rue Boudet - Superficie 266 m2**
- **ZH 132 - 31 rue du Professeur Gaston Ramon - Superficie 620 m2**
- **AD 42 ZK 4 ZK 5 - Le moulin neuf - Superficie 30 905 m2**
- **AC 262 - Route de Chartres - Superficie 2 759 m2**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

GALLET Béatrice

Souhaite connaître les prochaines échéances du plan local d'urbanisme, le cabinet G2C environnement commence très prochainement les études nécessaires pour passer outre l'amendement Dupont.

RABIER Michel

Souhaiterait que l'électricité soit installée dans le lavoir.

Signale le mauvais état des abords des rues du quartier du petit chêne à cause du stationnement des véhicules.

HAMEAU Eric

Informe de la distribution de 90 composteurs aux Brezolliens.

PERBOST Frédérique

A été sollicitée pour que la petite Merville soit identifiée par un nom de rue.

GUEZENNEC Jean-Claude

Informe l'assemblée des dates concernant l'appel d'offre du terrain de tennis couvert :

Ouverture des plis le lundi 28 mars

Choix des entreprises le mercredi 13 avril.

BOUDON Pascal

Signale des clôtures détériorées suite aux travaux de trottoirs effectués par la société ETP Musci.

L'entreprise sera interpellée afin qu'elle réalise les réparations.

BOISNARD Gislaine

Remarque que le balayage est plus efficace depuis qu'il est effectué le lundi.

BARBOT Nicole

Informe le conseil municipal de la dernière réunion du SITED : vote du compte administratif et du budget primitif.

CORBIN Joël

Signale que les briques entourant l'arbre place de la Halle se descellent.

La séance est levée à 22H30.